

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 12 JANVIER 2016

L'an deux mille seize,

Le douze janvier

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 janvier 2016

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, M. BELET Georges, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric, Adjoint, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, Mme MATRAY Morgane, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE QUENEY Delphine, M. DE MEAUX Emmanuel, Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS : néant

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. CORNAGLIA Gérard

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 15 - Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2015

- LOCATION SALLE DES FETES : TARIFS 2016 ET PROJET DE MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR CONCERNANT L'UTILISATION DE LA SALLE PAR LES ASSOCIATIONS

- LOCATION SALLE COMMUNALE : TARIFS 2016

- CDG69 SERVICE ASSURANCE - ACTION ET PROTECTION SOCIALE : CONVENTION PLURIANNUELLE OU CONVENTION PONCTUELLE

- CDG69 INTERIM TERRITORIAL TARIFICATION 2016 - AVENANT N° 01 A LA CONVENTION N° IA2013-201 « MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE »

- AMENDES DE POLICE 2015 - MONTANT SUBVENTION ALLOUEE - ENGAGEMENT DE LA REALISATION DES TRAVAUX

- UNION DE GESTION RESAMUT - AVENANT N° 02 A LA CONVENTION D'ACCES NEGOCIE

- AGENDA 21

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BASSE VALLEE D'AZERGUES : DESIGNATION D'UN REFERENT DERATISATION

- DIVERS

Adoption du Compte-rendu de Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2015

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu du 1^{er} décembre écoulé.

Sans remarque, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de conseil du 1^{er} décembre 2015.

Location salle des fêtes : tarifs 2016 et projet de mise en place d'un règlement intérieur concernant l'utilisation de la salle par les associations

Monsieur BLANCHON Frédéric donne les bilans financiers et d'utilisation de la salle pour l'année écoulée. Il soumet également un projet de règlement de l'utilisation de la salle des fêtes qui pourrait être mise en place à compter de cette année.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre connaissance et de réfléchir sur ce projet de règlement afin qu'une décision soit prise au prochain conseil. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur les tarifs à appliquer pour l'année 2016.

Au vu des informations reçues et après de nombreux échanges, l'assemblée demande également un temps de réflexion sur les tarifs ; deux suggestions évoquées ne sont pas exclues, à savoir :

- * maintenir les tarifs de location et les participations aux frais de fonctionnement 2015 aux Marcillois
- * ouvrir les locations aux particuliers n'habitant pas la commune avec des tarifs différents.

Monsieur le Maire demande aux élus de faire remonter leur avis auprès du secrétariat de mairie. Ce dossier sera porté à l'ordre du jour du Conseil Municipal de février.

Location salle communale : tarifs 2016

Délibération 2016/01

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur une révision ou pas des tarifs 2015 pour la maison communale.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs 2015 seront reconduits sur 2016 pour la maison communale à savoir :

Tarifs 2016	Période du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Période du 1 ^{er} octobre au 30 avril
Famille domiciliée sur la commune	<p><u>Location :</u> 180 € la soirée 280 € le week-end</p> <p><u>Frais chauffage :</u> 0 €</p> <p><u>Caution :</u> 700 €</p>	<p><u>Location :</u> 180 € la soirée 280 € le week-end</p> <p><u>Frais chauffage :</u> 65 € la soirée 110 € le week-end</p> <p><u>Caution :</u> 700 €</p>
Famille non domiciliée sur Marcilly mais ayant un parent sur la commune	<p><u>Location :</u> 430 € la soirée 570 € le week-end</p> <p><u>Frais chauffage :</u> 0 €</p> <p><u>Caution :</u> 700 €</p>	<p><u>Location :</u> 430 € la soirée 570 € le week-end</p> <p><u>Frais chauffage :</u> 65 € la soirée 110 € week-end</p> <p><u>Caution :</u> 700 €</p>
Sociétés et associations communales	<p><u>Location :</u> gratuite</p> <p><u>Frais chauffage :</u> 0 €</p> <p><u>Caution :</u> 700 €</p>	<p><u>Location :</u> gratuite</p> <p><u>Frais chauffage :</u> 65 € la soirée 110 € le week-end</p> <p><u>Caution :</u> 700 €</p>
Tarifs 2016	Organisation d'une réunion	
Organismes ayant un rapport soit avec la commune, les habitants, les diverses associations ou sociétés communales	60 € par réunion	

- **DIT que le locataire devra :**

- 1) remplir et signer une demande de location en mairie ;
- 2) lire et signer la notice d'informations sur l'utilisation de la salle qui lui sera remise ;
- 3) fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile locative » ;

- **DIT** que les règlements feront l'objet de deux chèques à l'ordre du TRESOR PUBLIC :

- * 1 pour la location et frais de chauffage
- * 1 pour la caution.

- **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun pour ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Concessions cimetière : tarifs 2016

Délibération 2016/02

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur une révision ou pas des tarifs 2015 pour les concessions de terrain au cimetière communal.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs 2015 seront reconduits sur 2016 pour les concessions de terrain au cimetière communal, à savoir :

DUREE DE LA CONCESSION	TARIFS 2016
15 ANS	201 € la place de 2.5 m ²
30 ANS	312 € la place de 2.5 m ²
50 ANS	585 € la place de 2.5 m ²

- **DIT** que les règlements s'effectueront par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

- **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame la Trésorière, chacun pour ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

CDG69 Service assurance - action et protection sociale

Délibération 2016/03

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion a décidé de la création d'une mission nouvelle d'assistance sociale du personnel. Effective depuis le 2 janvier dernier, cette mission complète les autres prestations déjà existantes dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Elle a vocation à permettre le renforcement de l'efficacité de la politique de santé au travail que les employeurs des collectivités mettent en œuvre au quotidien, par un traitement plus intégré des problématiques de santé de leurs agents.

Accessible par convention spécifique, l'adhésion de la collectivité à cette mission permettra de bénéficier de la mise à disposition d'une assistante sociale spécialisée dans l'accompagnement et le soutien social du personnel territorial.

Deux types d'intervention permettant de répondre à l'ensemble des besoins des collectivités et de leurs agents, dans leur diversité, ont été prévus :

↳ **Des permanences d'accueil physique** dans les collectivités.
Le nombre de journées ou demi-journées est fixé dans la convention.

↳ **Des interventions ponctuelles** de mise à disposition suite à la demande d'une collectivité pour un de ses agents. La facturation se fait au dossier.

La mission d'assistance sociale du personnel est accessible à toutes les collectivités par convention.

↳ **Convention pluriannuelle** : mise à disposition d'un(e) assistant(e) social(e) pour assurer des permanences d'accueil physique sur site (journées ou demi-journées) ou interventions spécifiques (rendez-vous, accueil, entretiens téléphoniques...).

↳ **Convention d'interventions ponctuelles** : mise à disposition d'un travailleur social pour traiter la situation d'un agent

Les tarifs 2016 sont :

Permanences d'accueil physique *		
	La journée	La demi-journée
Collectivités affiliées	340 euros	180 euros
Collectivités non affiliées	410 euros	217 euros
Interventions ponctuelles		
Par intervention		113 euros
<i>*pour les permanences d'accueil physique, la mise à disposition de l'assistant(e) social(e) comprend systématiquement pour moitié un temps de présence sur site et pour moitié un temps de travail sur dossier</i>		

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette nouvelle mission du Centre de Gestion du Rhône.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion de la commune dans cette nouvelle mission d'assistance sociale du personnel par le biais de la convention ponctuelle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le CDG69, au fur et à mesure des demandes formulées par les agents.

CDG69 Intérim territorial - tarification 2016 - avenant n° 01 à la convention n° IA2013-201 « mise à disposition de personnel intérimaire »

Délibération 2016/04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention qui a été signée le 10 décembre 2014 qui permet à la collectivité d'avoir recours aux services proposés, à tout moment et selon ses besoins.

Il présente l'avenant n° 01 qui modifie l'article 6 de ladite convention comme suit :

Pour chaque mise à disposition, la commune rembourse au cdg69 le montant du traitement, le régime indemnitaire et les charges patronales sur la base des éléments validés par l'autorité territoriale lors de la demande de mission et dans les états d'heures mensuels ainsi que les charges de toute nature qui ont été engagées.

Cette somme sera majorée d'une commission relative aux frais de gestion engagés par le cdg69. Cette commission est fixée selon le barème suivant (% du montant de la rémunération de l'agent et des charges patronales afférentes) :

	Collectivités affiliées	Collectivités non affiliées
Portage salarial*	5.50 %	7.50 %
Intérim**	6.50 %	8.50 %

* portage salarial : candidat proposé par la collectivité.

** intérim : cdg69 qui propose un candidat à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n° 01 qui modifie l'article 6 de la convention n° IA2013-201 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Amendes de police 2015 - Montant de la subvention allouée - engagement de la réalisation des travaux

Délibération 2016/05

Monsieur le Maire rappelle que la commune a proposé un dossier relatif à un projet de travaux pour l'amélioration de la sécurité des piétons et de la sécurité routière de la RD16 qui traverse la commune de Marcilly ; axe fréquenté par une circulation dense permettant aux usagers de se déplacer de Neuville S/Saône à Civrieux d'Azergues ou vice-versa.

Ces travaux ont été programmés pour la réfection de la signalisation horizontale en résine à froid de couleur blanche ainsi que pour la fourniture et la pose d'un panneau indiquant la présence de quatre priorités à droite. Le devis s'élève à 2 592 € TTC.

Il précise que le Département du Rhône lui a notifié une subvention de 693 euros.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la subvention de 693 euros accordée par le Conseil Départemental du Rhône ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de faire exécuter les travaux susvisés ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Union de gestion RESAMUT - Avenant n° 2 à la convention d'accès négocié

Délibération 2016/06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la convention qui a été signée le 9 octobre 2009 entre l'Union de Gestion RESAMUT et la commune. Cette convention permet à faire bénéficier les « candidats résidents » présentés par la commune d'un droit d'accès, pour 2 lits, au sein de l'E.H.P.A.D. « la Vigie des Monts d'Or » sis à LIMONEST, à la condition que le candidat ait constitué au préalable un dossier de pré admission complet.

L'article 10 mentionne que cette convention peut être prorogée d'année en année par voie d'avenant expresse entre les parties. Celle-ci est arrivée à échéance le 31 décembre dernier ; l'avenant n° 02 présenté et soumis aux voix, vient modifier les termes de cet article en prévoyant une reconduction annuelle tacite.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **PREND NOTE** des modifications apportées à l'article 10 sur les conditions de reconduction.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 02 prévu à cet effet.

Agenda 21

Mme GOUBEAU dit aux conseillers avoir été informée par Mme PELLEGRIN, de la remise de labels à sept communes de la région. Cette cérémonie qui se déroulera le 6 février à la mairie d'Arnas, débutera par une rencontre ouverte à tous les membres, élus et citoyens, des groupes de travail Agenda 21 des communes adhérentes. Une invitation est parvenue à la mairie de Marcilly pour que les élus, s'ils le souhaitent, puisse se joindre à ce rendez-vous afin de se documenter sur le fonctionnement de l'association auprès des représentants des Communes membres. Elle souligne qu'il serait souhaitable que la collectivité soit présente afin de recueillir des informations qui pourront aider à la prise de décision d'adhésion.

Mmes GOUBEAU Ghislaine, GEFFROY Marie-Jeanne, DEROBERT-MASURE Josette et M. BLANCHON Frédéric se désignent pour participer à la remise de labels.

Monsieur le Maire demande si une nouvelle commission communale sera créée pour le dossier Agenda 21. Mme GOUBEAU répond que la commission « éco-citoyen » composée en mai 2015, à laquelle s'associeraient des personnes autres que des élus, pourrait être porteuse de la mise en place de l'Agenda 21.

Petit rappel : commission communale « éco-citoyen » : Ghislaine GOUBEAU, Marie-Jeanne GEFFROY, Frédéric BLANCHON, Josette DEROBERT-MASURE, Delphine DELATTRE QUENEY, Patrick TISOPULOT.

Syndicat intercommunal de la Basse Vallée d'Azergues : désignation d'un référent « dératization »

Délibération 2016/07

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur BOISGIBAUT Maurice est le référent « dératization » de la commune et propose au Conseil Municipal de le reconduire dans ses fonctions auprès du Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée d'Azergues.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** que Monsieur BOISGIBAUT Maurice soit le référent de la commune dans le cadre de la dératization.
- **DIT** que ses coordonnées seront conservées en mairie et transmises au Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée d'Azergues.

Divers

Néant.

Comptes-rendus réunions intercommunalité-syndicats-commissions et autres

1 - Intercommunalité

- CCBPD - réunion du Conseil Communautaire du 09 décembre 2015

Monsieur DUMOULIN donne les principales informations :

- * **vente de bois proposée aux habitants de la Communauté de Communes (Forêt de la Flachère) - inscription au préalable en mairie - lots par tirage au sort organisé par un agent de l'ONF- prix du stère 8 euros**
- * **mise en place d'un règlement de voirie**

* **attribution gratuite de bacs à ordures ménagères aux logements nouveaux sur la commune** - renouvellement des bacs facturés comme suit : 25 € (120 l), 35 € (240 l), 50 € (340 l), 150 € (660 l ou 750 l), demande et règlement par chèque à faire en mairie.

* **subvention aux administrés pour l'achat d'un composteur** - chaque foyer de la Communauté de Communes peut acheter un composteur dans le magasin de son choix - tout achat à compter du 1^{er} janvier 2016 peut faire l'objet d'une participation par la CCBPD, à savoir : 20 € (composteur de 300 l), 30 € (composteur de 300 l et plus) - demande à faire en mairie en présentant la facture acquittée sur laquelle sera précisé le volume du composteur, d'un justificatif de domicile, d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

* **Nouveau logiciel R'ADS** qui servira à l'instruction du droit des sols.

* **approbation du règlement du Transport des Personnes Isolées (TPI).**

* Vu le nombre d'agents, **Création d'un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).**

- CCBPD - Formation « conséquences de la loi NOTRe, communes nouvelles » du 17 décembre 2015

Monsieur le Maire dit avoir été destinataire des documents présentés lors de la réunion du 17 décembre dernier sur les conséquences de la loi NOTRe et de la constitution de communes nouvelles. Un exemplaire de chaque plaquette sera remis aux conseillers.

2 - Syndicats

- SIVU DU BEAL - réunion du comité du 21 décembre 2015

Monsieur DUMOULIN dit que dans le cadre du réaménagement du centre du Village (2^{ème} tranche), le syndicat a pris note du projet de création de route qui redescend sur le chemin profond et de l'extension du réseau des eaux usées.

3 - Commissions

- Commission « liste électorale » : tableau rectificatif du 10 janvier 2016 : 9 jeunes inscrits d'office par l'INSEE (18 ans révolus) ce qui porte le nombre d'électeurs à 732.

- Commission « voirie-bâtiments » : réunions des 10 décembre 2015 et 06 janvier 2016

Monsieur BLANCHON précise que le chantier « chemin des grandes terres / chemin de la Ferrandière » est sur sa fin de réalisation, restera à exécuter le marquage au sol et l'implantation de panneau pour informer le sens des voies aux usagers. Cette nouvelle réglementation de circulation fera l'objet d'un arrêté municipal.

Monsieur DE MEAUX indique qu'il faudra prévoir une signalétique suffisante pour informer tous les utilisateurs qui empruntent ces deux voies car il y a beaucoup de personnes autres que les riverains qui circulent dans ce secteur (autocar, commerciaux etc...).

Monsieur BLANCHON lui rappelle qu'il avait été évoqué la mise en place d'un seul panneau indicateur mais que sa demande sera abordée lors de la prochaine réunion de commission à laquelle il est convié. Un courrier de la mairie sera adressé aux riverains de ce secteur pour leur apporter des explications sur la nouvelle réglementation routière et surtout pour les remercier de la gêne occasionnée par ses travaux.

Monsieur BLANCHON dit que la commission travaille actuellement sur les travaux à envisager sur 2016 concernant les bâtiments communaux et la voirie et qu'à ce jour, ce travail est en phase de demande de devis.

- commission « urbanisme » : réunion du 12 janvier 2016

Cinq dossiers ont été examinés le 12 janvier :

*** Déclarations préalables**

Zone UH

création d'une véranda

Dossier envoyé aux ABF le 08/01/2016 - délai supplémentaire - en attente de leur avis

Dossier accepté par la commission d'urbanisme

Zone NH

Isolation des murs par l'extérieur - crépi de la façade - changement de six fenêtres bois par des fenêtres en PVC triple vitrage.

Pas dans le périmètre des ABF.

Dossier accepté avec réserve émise par la commission d'urbanisme qui reste dans l'attente de la réception d'un plan de situation par le pétitionnaire.

*** Permis de construire**

Zone UC

Surélévation de la toiture du garage - extension du bâtiment côté cuisine - Modification des ouvertures façade Sud.

Dossier envoyé aux ABF le 05/01/2016 - délai supplémentaire - en attente de leur avis

Dossier envoyé en Préfecture le 11/01/2016

La commission d'urbanisme ne se prononce pas sur ce dossier pour l'instant, des pièces complémentaires sont nécessaires et seront réclamées pour apporter certaines précisions.

Zone NH

Création d'une véranda.

Pas dans le périmètre des ABF.

Dossier envoyé en Préfecture le 11/01/2016.

Dossier accepté par la commission d'urbanisme

*** Permis d'aménager**

Zone UC

Lotissement de 5 lots « le Calais »

Dossier envoyé aux ABF le 29/12/2015 - délai supplémentaire - en attente de leur avis

Dossier envoyé à la CCBPD le 29/12/2015 pour instruction

La commission a porté la recommandation suivante : la placette de détournement située au bout de l'impasse ne doit pas devenir un aire de stationnement, il faut donc prévoir un retrait sur chacun des lots pour garer un voire deux véhicules.

4- Autres

Groupe scolaire : réunion du 10 décembre avec les services des ABF, réunion du 12 janvier avec le

CAUE

A. Réunion du 10 décembre avec les services des ABF

Aux termes de cette réunion, M. BELET dit que l'Architecte Urbaniste de l'Etat émet un avis défavorable au dossier présenté pour le projet de la construction du Groupe Scolaire et liste les motifs :

* sur l'orientation du bâtiment projeté ;

* sur l'ouverture d'une voie nouvelle sur la RD16 ;

* sur le choix des élus pour avoir retenu l'Agence 2BR, en tant que maîtrise d'œuvre et architecte, étant donné que ce dernier avait déjà été choisi pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Elle a proposé que les élus rencontrent le CAUE pour connaître leur avis sur ce dossier.

B. Réunion du 12 janvier avec le CAUE

M. BELET dit avoir rencontré le référent du CAUE et que vu les arguments énoncés, tout laisse penser que les deux services s'étaient rencontrés au préalable pour parler du dossier. La conclusion de cette réunion a laissé clairement entendre que la commune ne doit pas poursuivre ce projet avec l'agence 2BR en tant que maître d'œuvre et architecte.

MM. DUMOULIN et BELET disent que la commune n'a pas à revenir sur son choix de maîtrise d'œuvre qui s'est déroulé en toute légalité dans le cadre d'un dossier de consultation en « procédure adaptée restreinte » dont l'analyse des offres établie a fait ressortir un classement de trois candidats, dont l'Agence 2BR en première position.

Les élus disent qu'il faudrait avoir un relevé des observations des services de l'Etat pour en discuter avec l'agence 2BR et la SEMCODA avant de provoquer une réunion de concertation où tous les acteurs seraient conviés.

Les conseillers municipaux trouvent que ces interventions font ressortir un conflit entre architectes et suggèrent de déposer tout de même, le permis de construire étant tenu par un respect de délais d'ouverture de la nouvelle école à la rentrée de septembre 2018.

CCAS : repas des aînés du 03 décembre 2015

Mme DEROBERT-MASURE Josette précise que 24 « aînés » ont participé à ce repas qui s'est déroulé à l'Auberge de Marcilly et que tous les participants ont apprécié cette journée très conviviale, animée par le même accordéoniste que l'an dernier.

Les membres du CCAS ont offert un coffret réveillon à tous ceux qui n'ont pas pu participer et qui ont souhaité recevoir un colis de Noël.

Cérémonie des Vœux du 08 janvier 2016

La Cérémonie des vœux s'est déroulée cette année à Civrieux. L'organisation a bien été appréciée.

Chantier AMETIS : réunion sécurité du 06 janvier 2016 organisée par DEKRA

M. BELET informe l'assemblée du redémarrage du chantier sans grue mais avec la présence d'élévateurs. Un animateur « sécurité » a été désigné. La signalisation et les ralentisseurs mis en place ont été constatés mais semblent « non conforme » à la réglementation prévue sur une voie routière.

INSEE : population en vigueur à compte du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire dit avoir été informé par les services de l'INSEE concernant le résultat de recensement de la population.

A compter du 1^{er} janvier 2016 est :

Population municipale : 873

Population comptée à part : 36

Population totale : 909

Les élus sont surpris du montant de la population totale qui s'expliquerait suivant le principe appliqué : La commune a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2012. En juin-juillet 2012, l'INSEE avait transmis le résultat des comptages effectués à l'issue de la collecte. Ces chiffres ne constituaient que des éléments intermédiaires pour le calcul définitif des populations légales. Afin d'assurer l'égalité des traitements entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2011-2015, soit le 1^{er} janvier 2013. Les populations sont donc millésimées 2013. Ces nouvelles populations légales ont été authentifiées par un décret. Elles se sont substituées, le 1^{er} janvier 2016, aux populations légales millésimées 2012. Désormais, les populations légales seront actualisées tous les ans ; fin 2016, la commune sera avisée des nouveaux chiffres de population qui prendront effet au 1^{er} janvier 2017.

Pour information

Prochaines réunions datées :

CCAS : 09 février 2016 à 19 h 30

Conseil Municipal : 09 février 2016 à 20 h 30, 08 mars 2016 à 20 h 30

Commissions : « relation information » le 25 janvier 2016 à 20 h 30 - « voirie » le 27 janvier 2016 à 18 h 30 - « Culture & sports » le 1^{er} février à 19 h 30 en présence des membres du comité des fêtes.

Autres : réunion des adjoints le 26 janvier 2016 à 9 h - nettoyage de printemps prévu le 19 mars 2016.